

## Régulière, tu peux t'inscrire à tes compensations

On a beaucoup travaillé à ajouter des fonctionnalités sur l'intranet. La première qu'on te propose, c'est la possibilité de t'inscrire toi-même aux compensations si ton compteur est sous zéro. C'est très simple !

### 1. Connecte-toi à l'intranet ([gestion.bees-coop.be](https://gestion.bees-coop.be)).

Si c'est la première fois, ou que tu as oublié ton mot de passe, tu peux "choisir un nouveau mot de passe". Tu reçois alors un e-mail pour le faire. Vérifie aussi dans tes spams. Si tu ne trouves toujours pas, envoie un e-mail à [membre@bees-coop.be](mailto:membre@bees-coop.be).

### 2. Ouvre la page "Mes shifts".



Si ton compteur est sous zéro, un petit bouton "S'inscrire à un shift de compensation" apparaît. Clique dessus.



### 3. On te propose alors la liste des shifts où il y a beaucoup de places vides. Tu en choisis un et tu t'inscris.

CHOISIS PARMIS LES SHIFTS TRÈS VIDES							
	Lundi 27/06	Mardi 28/06	Mercredi 29/06	Judi 30/06	Vendredi 01/07	Samedi 02/07	Dimanche 03/07
12:00 - 14:45				Magasin-Winkel S'inscrire		Magasin-Winkel S'inscrire	
14:30 - 17:15						Magasin-Winkel S'inscrire	
17:00 - 19:45			Nettoyage silos S'inscrire		Magasin-Winkel S'inscrire	Magasin-Winkel S'inscrire	
19:30 - 22:15					Fermeture- Sluiting S'inscrire	Fermeture- Sluiting S'inscrire	

Aucun de ces shifts ne te convient ? Un bouton te permet d'avoir accès à tous les shifts où il reste même une seule place. C'est moins utile pour le magasin, mais tu peux t'y inscrire pour réussir à remonter ton compteur.

- Attention, à partir de maintenant, on compte sur toi à cette date. Le shift est dans la liste de tes "prochains shifts" sur la page "Mes shifts".

### PROCHAINS SHIFTS

**Attention !** Pour le moment, les jours fériés ne sont pas pris en compte. Le magasin est fermé et les shifts sont annulés ces jours-là.

02/07/2022 12:00:00 - 14:45 compensation

Magasin-Winkel 
Se désinscrire
Coordonnées supercoop

**Si tu ne viens pas**, tu dois te désinscrire (jusqu'à 24 h à l'avance) via le bouton "Se désinscrire".

**Si tu as un empêchement** moins de 24 h avant le shift, tu dois prévenir le/la supercoop. Tu trouves ses coordonnées en cliquant sur "Coordonnées supercoop". Si ce bouton n'apparaît pas, tu dois prévenir le Bureau des Membres via [membre@bees-coop.be](mailto:membre@bees-coop.be).